

Le La personne titulaire du diplôme participe à la production et à la fourniture de services informatiques à une organisation, soit en tant que collaboratrice de cette organisation soit en tant qu'intervenante d'une entreprise de services du numérique, d'un éditeur de logiciels ou d'une société de conseil en technologies. Un service informatique rendu à une organisation est défini comme un ensemble de solutions techniques (d'infrastructure ou applicatives) répondant à un besoin, soutenu par des activités de maintien en condition opérationnelle et de support, sur lequel le prestataire informatique s'engage. Un besoin d'adaptation ou d'évolution du système informatique, support du système d'information d'une organisation, nécessite d'opérer des choix : créer ou adapter, faire ou faire faire, conserver ou remplacer une technologie, ou encore centraliser ou répartir.

La personne titulaire du diplôme participe à la production et à la fourniture de services en développant, en adaptant ou en maintenant des solutions applicatives. Elle intervient plus particulièrement dans :

- la définition des spécifications techniques à partir de l'expression des besoins des utilisateurs et des contraintes de l'organisation préalablement recensés, notamment liées à la sécurité ;
- la réalisation, l'adaptation, la sécurisation puis la validation de solutions applicatives à l'aide des cadres applicatifs (*frameworks*) retenus ;
- la gestion du patrimoine applicatif ;
- la rédaction de la documentation d'une solution applicative ;
- la recherche de réponses adaptées à des problèmes liés à la fourniture et à la sécurisation des services informatiques ;
- l'accompagnement et l'assistance des utilisateurs ;
- le maintien de la qualité des services applicatifs.

En fonction de la taille du projet auquel elle est associée, la personne titulaire du diplôme peut également être amenée à participer aux missions suivantes :

- l'étude de l'existant, le recueil des besoins des utilisateurs et l'élaboration du cahier des charges ;
- le choix des solutions techniques les plus adaptées ;
- le déploiement et la mise en production d'une solution applicative.

Les métiers associés au BTS Services informatiques aux organisations doivent prendre en compte les évolutions technologiques qui peuvent répondre aux besoins émergents des organisations et leur apporter un avantage concurrentiel.

Aujourd'hui, de nombreux domaines technologiques répondent aux préoccupations d'évolution des systèmes d'information tels que les réseaux sociaux, la mobilité, l'internet des objets, l'analyse de données (*big data*), l'informatique en nuage (*cloud*), la sécurité, l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, les choix technologiques doivent s'inscrire dans une logique :

- de pertinence, par leur capacité à répondre aux besoins des utilisateurs ;
- de praticabilité, par leur capacité à être faciles à utiliser ;
- d'adéquation, par leur capacité à être compatibles avec les moyens de l'organisation et les systèmes de travail disponibles ;
- de respect de la déontologie des usages des systèmes d'information.

➡ Déroulés

Différents cadres : entité informatique interne à une organisation, entreprise de services du numérique, société de conseil en technologies, éditeur de logiciels informatiques.

Avec de l'expérience, le titulaire peut se voir confier la responsabilité de projets ou des fonctions de management d'une équipe.

Métiers accessibles :

- analyste d'applications ;
- analyste d'études ;
- analyste programmeur ;
- chargé d'études informatiques ;
- développeur d'applications informatiques ;
- développeur d'applications mobiles ;
- technicien développement – exploitation ;
- développeur *Web* ;
- informaticien d'études ;
- programmeur d'applications ;
- responsable des services applicatifs ;
- technicien d'études informatiques.

➡ Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC STI2D
- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STMG
- Bac Pro SN

Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignements obligatoires		
Culture générale et expression	90h	48h
Expression et communication en langue anglaise	90h	48h
Mathématiques pour l'informatique	90h	72h
Culture économique, juridique et managériale	120h	96h
Culture économique, juridique et managériale appliquée	30h	24h
Support et mise à disposition de services informatiques	210h	48h
Conception et développement d'applications	90h	216h
Cybersécurité des services	120h	96h
Ateliers de professionnalisation	120h	96h
Enseignement facultatif		
Langue vivante étrangère	60h	48h
Mathématiques approfondies	60h	48h
Parcours de certification complémentaire	60h	48h
Travail en autonomie en laboratoire informatique	120h	96h

*horaires annuels

Grille d'examen

Épreuves	Coeff.
E1 : Culture et communication	
Sous-épreuve : culture générale et expression	2
Sous-épreuve : expression et communication en langue anglaise	2
E2 : Mathématiques pour l'informatique	3
E3 : Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	3
E4 : Support et mise à disposition de services informatiques	4
E5 : Conception et développement d'applications (spécifique à l'option)	4
E6 : Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option)	4
Épreuves facultatives :	
Langue vivante 2	-
Mathématiques approfondies	-
Parcours de certification complémentaire	-
Engagement étudiant(1)	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans

l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E4 Support et mise à disposition de services informatiques (à compter de la session 2022)

Descriptif des matières

- Gestion du patrimoine informatique, Réponse aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution, Développement de la présence en ligne de l'organisation, Travail en mode projet, Mise à disposition des utilisateurs d'un service informatique, Organisation de son développement professionnel
- analyse économique, managériale et juridique des services informatiques : le secteur informatique, les entreprises, le système d'information, droit et droit du travail...
- Conception et développement d'applications : Conception et développement d'une solution applicative, Maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative, Gestion des données
- Cybersécurité des services informatiques : Protection des données à caractère personnel, Préservation de l'identité numérique de l'organisation, Sécurisation des équipements et des usages des utilisateurs, Garantie de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité des services informatiques et des données de l'organisation face à des cyberattaques, Assurer la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement

Stages

D'une durée de dix semaines répartis sur les deux années de formation, avec nécessairement une période de quatre à cinq semaines consécutives en fin de première année et une période de cinq à six semaines consécutives en fin de deuxième année. Les stages en milieu professionnel permettent aux étudiants de développer leurs compétences mais constituent également la première étape de leur parcours professionnel et préparent leur insertion.

Poursuites d'études

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS.

• licence professionnelle :

- ✓ Sciences, technologies, santé systèmes informatiques et logiciels spécialité metinet : concepteur et gestionnaire de sites internet (apprentissage / temps plein - 1 an) - IUT

Lyon 1 (antenne de Bourg) - Bourg-en-Bresse (01)

Sciences, technologies, santé systèmes informatiques et logiciels spécialité assistant chef de projet informatique (temps plein - 1 an) - Université Aix-Marseille – Marseille (13); Université Montpellier II – Montpellier (34); IUT Bordeaux 1 – Gradignan (33)

- ✓ Sciences, technologies, santé systèmes informatiques et logiciels spécialité analyste programmeur spécialisé en ingénierie des objets (apprentissage - 1 an) - Université Toulouse II - Blagnac (31)
- ✓ Sciences, technologies, santé systèmes informatiques et logiciels spécialité administration et gestion de bases de données (temps plein / contrat de professionnalisation - 1 an) - IUT Paul Sabatier – Toulouse (31)
- ✓ Sciences, technologies, santé systèmes informatiques et logiciels spécialité assistant projet informatique, développement d'application e-business (temps plein - 1 an) - Université Montpellier II – Montpellier (34)
- ✓ Sciences humaines et sociales systèmes informatiques et logiciels spécialité métiers de l'Internet et des applications multimédia - Université Pierre Mendès France - Grenoble (38) (apprentissage / contrat de professionnalisation - 1 an)

Pour acquérir un niveau de formation plus élevé, l'étudiant peut préparer :

- une licence mention informatique ou MIAGE ;
- une classe préparatoire ATS en 1 an pour préparer les concours des écoles d'ingénieurs ;
- une école d'ingénieur sur dossier et entretien ou sur concours (EFREI Paris, ENSEEIHT Toulouse...);
- une école spécialisée en informatique (Supinfo Paris, ESIG Nice, 3IL institut d'ingénierie informatique de Limoges...).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

➡ Où se former

Aude (11)

Lycée Paul Sabatier - Carcassonne (Public) **IA**

Gard (30)

Lycée de La CCI - Nîmes (Privé sous contrat) **I**

Haute-Garonne (31)

Lycée Henri Matisse - Cugnaux (Public) **I**

Institut Limayrac - Toulouse (Privé sous contrat) **I**

Gers (32)

Lycée Pardailhan - Auch (Public) **IA**

Hérault (34)

Lycée Jean Mermoz - Montpellier (Public) **I**

Lycée polyvalent Marc BLOCH - Sérignan (Public) **I**

POLE FORMATION UIMM OCCITANIE - CFAI - Baillargues (Privé sous contrat) **A**

Lozère (48)

Lycée Emile Peytavin - Mende (Public) **I**

Hautes-Pyrénées (65)

Lycée Marie Curie - Tarbes (Public) **I**

Lycée Marie Curie - CFA Académique Midi-Pyrénées - Tarbes (Public) **A**

Pyrénées-Orientales (66)

Lycée Jean Lurcat - Perpignan (Public) **I**

Tarn-et-Garonne (82)

Lycée Claude Nougaro - Montels (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

➡ Pour en savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez également au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).